

Communauté de Communes de La Septaine

RÉUNION ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 janvier 2015

Date d'affichage : 20 janvier 2015

PRÉSENTS : Mesdames BONTEMPS, BRECHARD, DUBIEN, FERNANDES, GOGUE, LOISEAU, TEYSSIER, Messieurs ACOLAS, AUDEBERT, BACHELART (Suppléant), BLANCHARD, BOUGRAT, BOUVELLE, CHASSIOT, FRERARD, GOFFINET, GOUGNOT, GROSJEAN, JAUBERT, LECLERC, LEMAIGRE, MALLERON, MARCEL, MAZENOUX, MEREAU, MOINET, PECILE, RICHARD, TUAILLON, WEINGARTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames DESIAUME, DUCATEAU, SARRON, Messieurs DUBOIS, POIRIER, BARREAU, MERCIER, SARREAU, GINDRE.

POUVOIRS : Mme DESIAUME à Mme BONTEMPS, Mme SARRON à M. BLANCHARD, M. DUBOIS à M. TUAILLON, M. POIRIER à M. MOINET, M. SARREAU à M. CHASSIOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DUBIEN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 8 décembre 2014,
- Tarification modulée pour accueil périscolaire,
- Tarifs ALSH du mercredi,
- PLH,
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi),
- Plan de financement travaux halte-garderie Avord,
- Ouverture de crédits 2015,
- Avenants bureaux annexes de La Septaine,
- Avenant Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF,
- Contrat culturel de territoire,

- Ouverture de postes pour ALSH vacances d'hiver,
- Désignation de 2 membres pour siéger au sein du comité de pilotage du Pays de Bourges pour suivre étude cartographie Trame Verte et Bleue,
- Réception d'une parcelle à Osmoy,
- Décision modificative,
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2014

Le compte rendu de la réunion du 8 décembre 2014 est approuvé.

TARIFICATION MODULÉE POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'accompagnement financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour les accueils périscolaires qui ne vaut que si la collectivité met en place une tarification modulée.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide de mettre en place la tarification suivante :

TARIFS	QF Inférieur à 581	QF Supérieur ou égal à 581
Matin	1,70 €	1,80 €
Soir	2,45 €	2,55 €
Sortie de classe jusqu'à 12h00	0,45 €	0,50 €
13h00 jusqu'à la rentrée des classes	0,45 €	0,50 €

Et ce à compter du 1^{er} janvier 2015

Vote à l'unanimité.

TARIFS A.L.S.H. DU MERCREDI

- Vu la délibération n°2012-07-090 du 26 juillet 2012 instituant une politique tarifaire pour les A.L.S.H. du mercredi
- Vu la délibération n°2013-07-080 en date du 13 juillet 2013 prise suite au passage de la semaine à 4 jours et demi à compter de la rentrée de septembre 2013
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide d'instaurer la modification suivante sur les tarifs pour les A.L.S.H. du mercredi

	Tranche	½ Journée (13 H 00-17 H 00)	Accueil après centre (17 h 00- 18 h 00)
Enfants demeurant sur La Septaine et/ou fréquentant les écoles de La Septaine	0<QF≤574	5 €	1,00 €
	574<QF≤948	6 €	1,00 €
	948<QF≤1323	7 €	1,00 €
	QF>1323	8 €	1,00 €
Enfants Hors Septaine	Tarif unique	12,5 €	1,00 €

Vote à l'unanimité.

P.L.H.

Monsieur le Président rappelle les étapes du PLH. Rédaction du cahier des charges, appel pour un cabinet d'études et lancement de la procédure.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant les statuts de la communauté de communes de La Septaine,
- Vu la nécessité pour La Septaine de se doter d'un Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'intégrer dans le groupe de compétences obligatoires « Aménagement de l'espace communautaire » la compétence suivante :

« Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE LA HALTE-GARDERIE D'AVORD

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement suivant pour les travaux de construction d'une cuisine et aménagements divers dans le bâtiment de la halte-garderie d'Avord d'un montant prévisionnel de 127 000,00 € HT.

- sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher selon le plan de financement suivant :
 - o Caisse d'Allocations Familiales du Cher. : 101 600 € soit 80 % du montant H.T. des travaux
 - o Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant H.T. des travaux plus l'avance de la T.V.A.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

OUVERTURE DE CRÉDITS 2015

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater dans la limite du quart de la masse des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2014 hors échéances d'emprunts et opérations d'ordres.

Le conseil communautaire s'engage à inscrire les crédits budgétaires suffisants pour l'année 2015.

Vote à l'unanimité.

AVENANTS POUR LES BUREAUX ANNEXES DE LA SEPTAINE

Entreprise L.M.C Lot n° 2: Métallerie

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que dans le cadre du lot n° 2 du marché pour l'aménagement de bureaux dans un bâtiment annexe, déposé en Préfecture le 2 août 2014 et notifié à l'Entreprise L.M.C, il convient de signer un avenant.

Cet avenant a pour but de prendre en compte une plus-value résultant des travaux suivants :

- Les travaux concernent la réparation de la couverture du bâtiment, le remplacement des gouttières et tuyaux de descente ainsi que la réfection des bandeaux de rives.
- L'avenant d'un montant de 5 807,26 € H.T. représente + 6,80 % de la base initiale du marché
- Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres
- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président ou à défaut un de ses Vice-Présidents à signer cet avenant.

Vote à l'unanimité.

Entreprise LAGRANGE Thierry Lot n° 4: Menuiseries Intérieures

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que dans le cadre du lot n° 4 du marché pour l'aménagement de bureaux dans un bâtiment annexe, déposé en Préfecture le 2 août 2014 et notifié à l'Entreprise LAGRANGE Thierry, il convient de signer un avenant.

Cet avenant a pour but de prendre en compte une moins-value résultant des travaux suivants :

- Les travaux concernent la suppression des panneaux décoratifs prévus dans la salle de réunion.
- L'avenant d'un montant de – 820,00 € H.T. représente – 4,30 % de la base initiale du marché
- Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres
- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président ou à défaut un de ses Vice-Présidents à signer cet avenant.

Vote à l'unanimité.

Entreprise LAGRANGE Marcel Lot n° 5: Placo - Isolation

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que dans le cadre du lot n° 5 du marché pour l'aménagement de bureaux dans un bâtiment annexe, déposé en Préfecture le 2 août 2014 et notifié à l'Entreprise LAGRANGE Marcel, il convient de signer un avenant.

Cet avenant a pour but de prendre en compte une moins-value résultant des travaux suivants :

- Les travaux concernent le remplacement du plafond en placo par des éléments amovibles.
- L'avenant d'un montant de – 504,45 € H.T. représente – 2,04 % de la base initiale du marché
- Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres
- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président ou à défaut un de ses Vice-Présidents à signer cet avenant.

Vote à l'unanimité.

Entreprise ESTEVE Lot n° 8: Peinture

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que dans le cadre du lot n° 8 du marché pour l'aménagement de bureaux dans un bâtiment annexe, déposé en Préfecture le 2 août 2014 et notifié à l'Entreprise ESTEVE, il convient de signer un avenant.

Cet avenant a pour but de prendre en compte une moins-value résultant des travaux suivants :

- Les travaux concernent la suppression des peintures plafond et des sous toitures qui sont remplacées par des matériaux finis.
- L'avenant d'un montant de – 1 330,62 € H.T. représente – 9,76 % de la base initiale du marché
- Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres
- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président ou à défaut un de ses Vice-Présidents à signer cet avenant.

Vote à l'unanimité.

SOTEBA Lot n° 9: Revêtements de sols

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que dans le cadre du lot n° 9 du marché pour l'aménagement de bureaux dans un bâtiment annexe, déposé en Préfecture le 2 août 2014 et notifié à l'Entreprise SOTEBA, il convient de signer un avenant. Cet avenant a pour but de prendre en compte une moins-value résultant des travaux suivants :

- Les travaux concernent le remplacement du revêtement de sol par un matériau phonique pour une meilleure acoustique.
- L'avenant d'un montant de – 3 546,36 € H.T. représente – 17,79 % de la base initiale du marché
- Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres
- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président ou à défaut un de ses Vice-Présidents à signer cet avenant.

Vote à l'unanimité.

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA C.A.F.

- Vu la convention d'objectifs et de financement contrat « Enfance et Jeunesse » N°2011-187 signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher
Compte tenu qu'il convient d'intégrer à cette convention les nouvelles actions mises en place par la communauté de communes de La Septaine
Vu le projet d'avenant présenté par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher,
Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat « Enfance et Jeunesse »

Vote à l'unanimité.

CONTRAT CULTUREL DE TERRITOIRE

- Vu le projet de convention du Conseil Général du Cher pour un projet de développement culturel global du territoire sur la période 2014-2017,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la subvention qui sera allouée par le Conseil Général du Cher.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y afférent.

Vote à l'unanimité.

OUVERTURE DE POSTES POUR L'ALSH – VACANCES D'HIVER

Adjoins d'animation

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifié) 4 adjoints d'animation (titulaires ou stagiaires BAFA) pour assurer les fonctions d'animation pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) mis en place par la Septaine pour les vacances d'Hiver.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 4 postes d'Adjoins d'Animation le 7 et 14 février 2015 pour les réunions de préparation, et du 21 février au 02 mars 2015 pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Durant cette période, ils effectueront 56 heures.

- Pour 2 postes (stagiaires BAFA) la rémunération correspondra à l'Echelle 3, Echelon 2 Indice Brut 341 majoré 322.
- Pour 2 postes (titulaire BAFA), la rémunération correspondra à l'Echelle 3, Echelon 5 Indice Brut 347, majoré 325.

Vote à l'unanimité.

Adjoins Techniques

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 24 janvier 1984 modifiée) 2 adjoints techniques à temps non complet pour assurer le service de restauration et le ménage dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement mis en place par la Communauté de Communes de la Septaine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet du 23 au 27 février 2015. L'agent effectuera 1 durée de travail totale de 17 heures et 30 minutes. La rémunération correspondra à l'indice Brut 340, majoré 321.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet du 23 au 27 février 2015. L'agent effectuera 1 durée de travail totale de 10 heures. La rémunération correspondra à l'indice Brut 340, majoré 321.

Vote à l'unanimité.

DÉSIGNATION DE 2 MEMBRES POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PAYS DE BOURGES POUR SUIVRE ÉTUDE CARTOGRAPHIQUE TRAME VERTE ET BLEUE

Vu le lancement prochain par le Pays de Bourges d'une étude pour cartographier la Trame Verte et Bleue sur son territoire et la décliner dans un programme opérationnel en faveur de la biodiversité,

Vu la demande du Pays de Bourges que chaque communauté de communes désigne deux représentants pour siéger au comité de pilotage

Messieurs Audebert et Marcel ayant fait acte de candidature sont élus pour représenter la communauté de communes au sein du comité de pilotage du Pays de Bourges.

Résultat du vote :

Monsieur MARCEL	Mr AUDEBERT
Pour : 35	Pour : 35
Contre : 0	Contre : 0
Blancs : 0	Blancs : 0

Vote à l'unanimité.

RÉCEPTION D'UNE PARCELLE A OSMOY

- Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Osmoy en date du 7 novembre 2014

Le conseil communautaire de La Septaine, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition d'une partie de 800 m² de la parcelle B0204 (d'une superficie totale de 3 716 m²) sis sur Les Fonds d'Osmoy pour y réaliser 1 terrain multisports.

Il convient également de procéder aux écritures comptables suivantes :

COMPTE	DÉBIT		CRÉDIT	
	Article	Montant	Article	Montant
Immobilisation reçue au titre d'une mise à disposition.	21758	800 €		
Mise à disposition			1027	800 €

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou à défaut un de ses Vices Présidents à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE

En raison de l'application de l'article 55 de la loi n°2013-1279 de finances rectificatives pour 2013 correspondant à l'exonération partielle des auto entrepreneurs dont la moitié est prise en charges par l'Etat le reste étant à la charge de la collectivité.

Le montant du dégrèvement calculé au titre de la cotisation foncière des entreprises 2013 est pour La Septaine de 3 492 €.

Il convient de régulariser cela par des écritures comptables suivantes :

CRÉDITS A OUVRIR			
CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
14	7391178	Autres reversements de fiscalité	3 492,00 €
CRÉDITS A REDUIRE			
CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
022	022	Dépenses imprévues	3 492,00 €

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PECILE indique que le point d'apport volontaire proche de la caserne des pompiers à Avord est dans un état lamentable de saleté. Il s'agit d'un problème récurrent d'incivilité.

Monsieur le Président rappelle la date des vœux et demande aux délégués de bien vouloir être présents à 17h30.

Monsieur MARCEL rappelle la réunion de la commission environnement le 9 février à 18h30 à la salle des fêtes de Savigny sur le thème de l'utilisation des pesticides dans les communes.

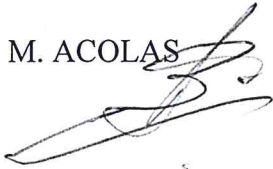
Le Président,
M. GOFFINET



Le Secrétaire,
Mme DUBIEN



M. ACOLAS



M. BARREAU
Absent

Mme BONTEMPS



M. BOUVELLE

M. CHASSIOT



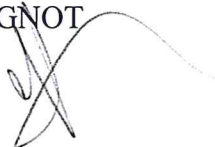
M. DUBOIS
Absent

Mme FERNANDES



M. GINDRE
Absent

M. GOUGNOT

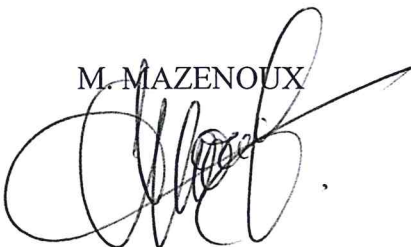


M. JAUBERT

M. LEMAIGRE

M. MALLERON

M. MAZENOUX



M. AUDEBERT




M. BLANCHARD



M. BOUGRAT

Mme BRÉCHARD



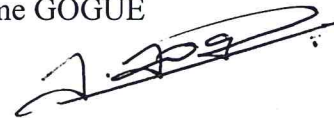
Mme DESIAUME
Absente

Mme DUCATEAU - Absente
Supplée par M. BACHELART

M. FRÉRARD



Mme GOGUÉ



M. GROSJEAN



M. LECLERC

Mme LOISEAU

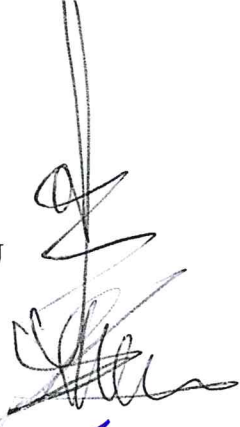


M. MARCEL



M. MERCIER
Absent

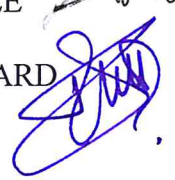
M. MÉREAU



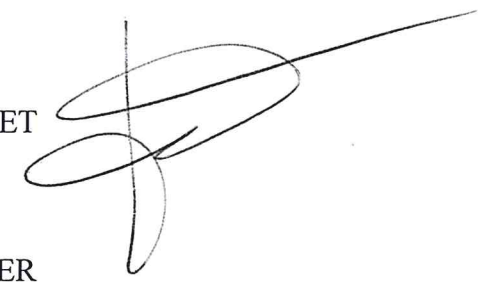
M. PÉCILE



M. RICHARD



M. MOINET



M. POIRIER

Absent

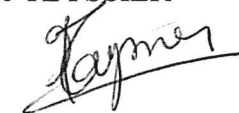
M. SARREAU

Absent

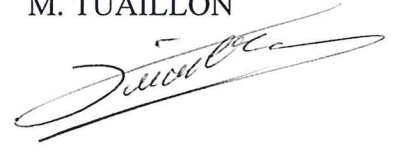
Mme SARRON

Absente

Mme TEYSSIER



M. TUAILLON



M. WEINGARTEN

